



Bureau Veritas Exploitation SAS

CROUY

3, rue du pressoir Chevalier

Bâtiment 9

02880 CROUY France

Téléphone : 03 26 05 15 25

Mail : adrien.gavron@bureauveritas.com

A l'attention de M. CORRIER LUDOVIC

FERME GAEC CORRIER

1 CHEMIN DES MEURETS

02260 LA FLAMENGRIE

Rapport mis à disposition sur le site BVLink

<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification électricité visite initiale

FERME GAEC CORRIER



Intervention du 19/04/2023 (0.5 jour)

Coordonnées du site :

Nom du site : CORRIER

Latitude : 3.9453

Longitude : 50.0069

Lieu d'intervention :

1 CHEMIN DES MEURETS

02260 LA FLAMENGRIE

Numéro d'affaire : 18700764

Référence du rapport : 18700764/1.1.1.R

Rédigé le : 09/05/2023

Par : Adrien GAVRON

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Ferme d'élevage

Date de la précédente vérification :

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie).....	4
Informations générales.....	9
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	9
Installations vérifiées.....	9
Elements de l'installation non vérifiables.....	9
Modifications apportées aux installations.....	12
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	13
Information documentaire.....	13
Textes de référence.....	13
Modalités de vérification.....	13
Registre de sécurité.....	13
Condition de mise hors tension.....	14
Eclairage de sécurité.....	15
FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie).....	15
Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes.....	16
FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie).....	16
Caractéristiques des installations électriques vérifiées.....	17
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés.....	17
Installations Basse et Très Basse Tension.....	18
FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie).....	18
Origine de la source d'alimentation Basse Tension.....	18
Sources Basse et Très Basse Tension.....	18
Circuits Basse et Très Basse Tension.....	18
Constitution du circuit de protection.....	18
Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets).....	18
Coffrets et armoires électriques Basse Tension.....	18
Résultats des mesures et essais.....	21
Conditions de mesure.....	21
Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure.....	21
Appareils de mesure utilisés.....	22
Prises de terre.....	22
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	22
Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques.....	23
Continuité des circuits de protection entre les niveaux de distribution.....	26
Avis sur articles.....	28
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	33
Information complémentaire à l'attention du client.....	34

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes Critères			
	✓	✓	✗
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | CORRIER

FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)

Installations Basse et Très Basse Tension

Ensemble de l'établissement

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Etablir le plan des canalisations enterrées.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AG/260423/124112/0	19/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.2

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Locaux et recepteurs electriques	2	Fixer les canalisations électriques.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AG/190423/145051/0	19/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.521- 529

hangar vert à côté du hangar traite

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	3	Placer les bornes à l'intérieur d'une boîte de dérivation à l'entrée du hangar.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AG/190423/140726/0	19/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

Point lumineux étanche

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	4	Reposer la protection d'éclairage.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AG/190423/140508/0	19/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Hangar traite

Point vérifié	N°	Observation(s)
Armoire du bâtiment traite : Décrochage		
Dispositifs bt	5	Repérer le conducteur neutre par la couleur bleue.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AG/190423/153325/0	19/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.3

Armoire du bâtiment traite : Local compresseur

Dispositifs bt	6	Calibrer à 25 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
AG/260423/130043/1	19/04/2023 NOUVEAU	CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Point lumineux coté traite

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **7** **Reposer les protections des éclairages.**

Code Obs. : AG/190423/135942/0 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Armoire du bâtiment traite : Pompe à lait

Dispositifs bt **8** **Calibrer à 20 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit**

Code Obs. : AG/260423/130058/1 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

Armoire du bâtiment traite : Turbine

Dispositifs bt **9** **Calibrer à 16 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit**

Code Obs. : AG/190423/153214/1 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.430-533

Hangar traite

↳ Local cuve

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques **10** **Isoler les extrémités des conducteurs inutilisés au niveau du chauffe eau.**

Code Obs. : AG/190423/134114/0 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410

Coffret

Coffrets et armoires electriques **11** **Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation.**

Code Obs. : AG/190423/150505/0 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Coffret

Coffrets et armoires electriques **12** **Installer un dispositif différentiel à courant résiduel 30mA sur le circuit prise de courant.**

Code Obs. : AG/190423/152638/0 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Hangar traite

↳ Local cuve

↳ Local technique

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques **13** **Isoler les extrémités des conducteurs inutilisés à côté du compresseur.**

Code Obs. : AG/190423/135713/0 Date de 1^{er} signalement : 19/04/2023 **NOUVEAU** Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	14	Protéger contre les surintensités à l'aide d'un dispositif de protection de type C16A les prises de courant repressent directement sur l'alimentation du local (C32A).

Code Obs. :

AG/190423/153511/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

Coffret machine

Coffrets et armoires electriques	15	Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation.
----------------------------------	----	--

Code Obs. :

AG/190423/135538/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Coffret machine : F3

Dispositifs bt	16	Raccorder le conducteur de protection sur le bornier principale.
----------------	----	---

Code Obs. :

AG/190423/135417/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.543

Prise de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	17	Protéger mécaniquement les conducteurs.
--	----	--

Code Obs. :

AG/190423/134400/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-9 NF C 15-100 Art.521- 529

Hangar traite

↳ Extérieur

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	18	Isoler les extrémités des conducteurs inutilisés au niveau des silos.

Code Obs. :

AG/190423/132934/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410

hangar avec atelier

↳ Côté veaux

Point vérifié	N°	Observation(s)
: Point lumineux étanche		

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	19	Reposer la protection de l'éclairage.
--	----	--

Code Obs. :

AG/190423/142058/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

hangar avec atelier

↳ Côté veaux

↳ Local technique

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Coffret local technique

Coffrets et armoires électriques	20	Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation et identifier l'origine du départ.
----------------------------------	----	---

Code Obs. :

AG/190423/141833/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

: Machine GEA

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	21	Relier au conducteur de protection la masse métallique de la cuve.(conducteur sectionné à l'arrière)
--	----	--

Code Obs. :

AG/190423/141711/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Coffret local technique : Non repéré

Dispositifs bt	22	Remédier aux échauffements en amont du dispositif de protection.
----------------	----	--

Code Obs. :

AG/190423/160916/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

hangar avec atelier

↳ Atelier

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs électriques	23	Refermer la boîte de dérivation au dessus de l'atelier.
----------------------------------	----	---

Code Obs. :

AG/190423/143159/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Coffret Atelier

Coffrets et armoires électriques	24	Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation.
----------------------------------	----	---

Code Obs. :

AG/190423/161205/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Coffret Atelier

Coffrets et armoires électriques	25	Obturer les percements inutilisés.
----------------------------------	----	------------------------------------

Code Obs. :

AG/190423/161808/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

: Disqueuse Hitachi

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	26	Remplacer le câble d'alimentation dont l'isolant est détérioré.
--	----	---

Code Obs. :

AG/190423/142828/0

Date de 1^{er} signalement :

19/04/2023 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4226-12 Arrêté A.20/12/2011 art 4 NF C 15-100 Art.559

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Coffret Atelier : Non repéré

Dispositifs bt **27** **Calibrer à 20 A le dispositif de protection contre les surintensités du circuit**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
AG/190423/161710/1 19/04/2023 **NOUVEAU** CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

hangar avec atelier

↳ Garage

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques **28** **Refermer la boîte de dérivation.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
AG/190423/143722/0 19/04/2023 **NOUVEAU** CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Locaux et recepteurs electriques **29** **Isoler les extrémités des conducteurs inutilisés.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
AG/190423/143756/0 19/04/2023 **NOUVEAU** CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410

Coffret inverseur

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **30** **Obturer les percements inutilisés en bas du coffret.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
AG/190423/145135/0 19/04/2023 **NOUVEAU** CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. Corrier , Responsable

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées hors partie privée

Origine de l'installation vérifiée : Partie aval de l'appareil général de commande et de protection (AGCP) d'un comptage à puissance limitée situé dans la partie privée.

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Elements de l'installation non vérifiables

FERME GAEC CORRIER >1 chemin des Meurets > 02260 La Flamengrie

Poulailler

Accès non autorisé pour raison d'hygiène

Maison

Local privé

hangar avec atelier > Atelier

RÉCEPTEURS : *Prise de courant de l'entrée côté veaux*

Hors tension

Double hangar vert en bout de rue

RÉCEPTEURS : *Coffret électrique*

Inaccessible

Double hangar vert en bout de rue

RÉCEPTEURS : *Point lumineux étanche*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Garage

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Côté veaux

RÉCEPTEURS : *Prise de courant avec coffret bleu au dessus*

Inaccessible

Hangar traite > Local cuve

RÉCEPTEURS : *Coffret deux prises de courant*

Prise triphasée non raccordée

Hangar traite > Extérieur

RÉCEPTEURS : *Moteur silo*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

Hangar traite

RÉCEPTEURS : *Point lumineux coté traite*

Masse inaccessible sans démontage

Hangar traite

RÉCEPTEURS : *Point lumineux étanche*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

Hangar traite

RÉCEPTEURS : *Coffret électrique*

Inaccessible

hangar vert à côté du hangar traite

RÉCEPTEURS : *Coffret commande*

Inaccessible

hangar vert à côté du hangar traite

RÉCEPTEURS : *Point lumineux étanche*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Extérieur

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

Hangar traite > Local cuve > Local technique

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Masse inaccessible sans démontage

Hangar traite > Local cuve

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Atelier

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Atelier

RÉCEPTEURS : *Point lumineux étanche*

Masse inaccessible sans démontage

hangar avec atelier > Côté veaux

RÉCEPTEURS : *Point lumineux étanche*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Côté veaux > Local technique

RÉCEPTEURS : *Point lumineux étanche*

Masse inaccessible sans démontage

Hangar traite > Local cuve > Local technique

RÉCEPTEURS : *Coffret électrique entrée*

Inaccessible

Hangar traite > Local cuve

RÉCEPTEURS : *Mélangeur sur cuve*

Inaccessible

Double hangar vert en bout de rue

RÉCEPTEURS : *Prise de courant*

Inaccessible

Hangar traite > Extérieur

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

Double hangar vert en bout de rue

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

hangar avec atelier > Atelier

RÉCEPTEURS : *Coffret André Charon*

Accès encombré

Informations générales

hangar avec atelier > Atelier

RÉCEPTEURS : *Perceuse à colonne*

Hors service

Hangar traite

RÉCEPTEURS : *System de guidage pour ramener les vaches*

Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition

Poulailler

ARMOIRE : *Armoire poulailler*

Accès non autorisé pour raison d'hygiene

Modifications apportées aux installations

Sans objet

Vérification relative à la protection des travailleurs

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Non Présenté
2a - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre		Non Présenté
2b - Plan de masse à l'échelle d'implantation des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Non Présenté
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Sans objet
DRPE		
Plan de zonage DRPE	Référence :	Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

FERME GAEC CORRIER

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 19/12/2011 : Soudage électrique

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par :

M. Corrier , Responsable

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. Corrier , Responsable

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)

Sans Objet

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)

Nous avons retenu une hypothèse de classement des locaux en fonction des renseignements communiqués.
Nota : Ce classement reste de la responsabilité du chef d'établissement
Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
Locaux agricoles - Elevage de volailles	2	5	2	35	07	2	BA 1 / AH 1 / AF 3	B	
Locaux agricoles - Entrepôts de paille	4	1	2	50	07	2	BA 1 / AH 1 / AF 1	B	
Locaux agricoles - Cours	2	5	2	35	07	1	BA 1 / AH 1 / AF 1	B	
Atelier	02	02	03	31	08	01	BA 1 / AH 1 / AF 01	B	
Locaux agricoles - Salles de traites	2	5	2	35	07	1	BA 1 / AH 1 / AF 3	B	
Locaux agricoles - Etables	2	5	2	35	07	2	BA 1 / AH 1 / AF 3	B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU				CHOCS MECANQUES	
AE1	Négligeable	AD1	Négligeable	AD5	Jets	AG1	Faibles
AE2	Petits objets >=2,5 mm	AD2	Gouttes	AD6	Paquets	AG2	Moyens
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	AD3	Aspersion	AD7	Immersion	AG3	Importants
AE4	Poussières	AD4	Projection	AD8	Submersion	AG4	Très importants
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES					
BA1	Ordinaire	BE1	Négligeables				
BA2	Enfants	BE2	Risques d'incendie				
BA3	Handicapés	BE3	Risques d'explosion				
BA4	Personnes averties	BE4	Risques de contamination				
BA5	Personnes qualifiées						
CORROSION		VIBRATIONS					
AF1	Négligeable	AH1	Faible				
AF2	Atmosphérique	AH2	Moyennes				
AF3	Intermittente ou accidentelle	AH3	Importantes				
AF4	Permanente						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Caractéristiques des installations électriques vérifiées

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés

IK Max: Intensité de court-circuit maximum **PdC:** Pouvoir de coupure

TYPE DES UNITES FONCTIONNELLES HT

Type	Disjoncteur	Disjoncteur débrochable	Disjoncteur double sectionnement	Disjoncteur simple sectionnement	Disjoncteur débrochable simple sectionnement	Sectionneur	Interrupteur-sectionneur	Combiné interrupteur-fusibles	Interrupteur-fusibles associés
Repère	D	DB	DdS	DsS	DBsS	S	IS	CIF	IF
Type	Sectionneur-fusibles	Fusible	Contacteur-fusibles	Contacteur	Transformateur de puissance intégré HT/BT	Comptage	Transformateur de potentiel (TP)	Transformateur de courant (TC)	
Repère	SF	F	CtF	Ct	TR	CPT	TP	TC	

PROTECTION DES CIRCUITS HT

Type	Fusible	Maximum de courant phase	Maximum de courant terre (homopolaire)	Directionnel de courant phase	Directionnel de courant homopolaire	Surcharge par images thermiques	Surcharge par sondes thermiques	Surcharge par Thermostat	Maximum de tension résiduelle
Repère	Fu	50-51	50N-50G 51N-51G	67	67N	49	49T	26	59N
Type	Détection gaz, pression	Différentielle							
Repère	63	87							

TYPE DE LIAISONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison jeu de barre par double dérivation	Liaison jeu de barre par coupure d'artère	Liaison jeu de barre par simple dérivation	Liaison transformateur	Liaison unité fonctionnelle	Liaison récepteur
Repère	JB	JBDD	JBCA	JBSD	LT	LUF	LR

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

PROTECTION DES CANNÉLISATIONS BT																		
DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS											
Type	Rechargeable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magnétique	Thermique	Magnéto-thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement								Disj. de branchement	Indéterminé
									L	U	B	C	D	MA	K	Z		
Repère	FR	F	gl, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR	Ind

*COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

RES : Réserve (circuit non câblé).

Installations Basse et Très Basse Tension

FERME GAEC CORRIER (1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)

Origine de la source d'alimentation Basse Tension

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V, 60A, Branchement BT à puissance limitée
Alimentation en aérien

Sources Basse et Très Basse Tension

EMPLACEMENT ET DESIGNATION DU LOCAL :

hangar avec atelier > Garage

Identification et caractéristiques principales des sources BT	Protections particulières	Circuits secondaires	N° d'obs. (*)
Groupe électrogène "Groupe électrogène" Stamford N°0227560/066 60 kVA 400 V CA - Is : 86.6A		Schéma de liaison à la terre :IND Type de liaison en aval : Câble U 1000 R2V 16mm2 Cu	

Circuits Basse et Très Basse Tension

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
FERME GAEC CORRIER					
Force et éclairage	Branchement BT à puissance limitée	BT	400 / 230 CA	TT	

- (1) **TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, TBTP : Très Basse Tension de Protection, TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle,**
TBT : U <= 50V en CA, U <= 120V en CC,
BT : 50 < U 1000V en courant alternatif et 120 < U 1500V en courant continu.
- (2) **CA : Courant Alternatif CC : Courant Continu.**
- (3) **TT : Neutre direct à la terre TN (TNC/TNS), TNC ou TNS : Mise au neutre des masses IT : Neutre isolé ou impédant.**

Constitution du circuit de protection

Le circuit est constitué par des Conducteurs de protection incorporés aux canalisations et distribués dans toute l'installation

Présence de liaisons équipotentielles :

-Principale des canalisations de transport produits laitiers

Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets)

Aucun schéma présenté

Coffrets et armoires électriques Basse Tension

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 18/34

rapport n° : 18700764/1.1.1.R

en date du 09/05/2023

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
FERME GAEC CORRIER									
<u>hangar avec atelier > Atelier</u>									
Coffret Atelier : Ik3max = 3.0 kA									24 / 25
..Interrupteur général(1)	C 32	4 / 4	6	3N	CI				
..Non repéré(1)	C 32	IND / IND	4,5	2,5 , Cu , 3NT	20		20		27
..Non repéré(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Non repéré(1)	C 16	2 / 1		0	RES				
..Non repéré(1)	C 10	2 / 1		1,5 , Cu , 1NT	20				
..Non repéré(1)	C 20	4 / 4	3	4 , Cu , 3NT	20				
<u>hangar avec atelier > Côté veaux > Local technique</u>									
Coffret local technique : Ik3max = 3.0 kA									20
..Interrupteur général(1)	ID 40	4 / 0		3N	CI				
..Non repéré(1)	C 20	4 / 4	10	4 , Cu , 3NT	20				
..Non repéré(2)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				22
<u>Hangar traite</u>									
Armoire du bâtiment traite : Ik3max = 3.0 kA									
..Interrupteur général(1)	ID 63	4 / 0		3N	CI				
..Local compresseur(1)	C 32	4 / 3	10	4 , Cu , 3NT	20		25		6
..Pompe à lait(1)	C 25	4 / 3	10	2,5 , Cu , 3NT	20		20		8
..Racleur(1)	C 25	4 / 3	10	4 , Cu , 3NT	20				
..PC 380V porte d'entrée(1)	C 25	4 / 3	10	6 , Cu , 3NT	20				
..Turbine(1)	C 32	4 / 3	10	1,5 , Cu , 3NT	20		16		9
..Filet veaux(1)	C 16	4 / 3	10	2,5 , Cu , 3NT	20				
..PC entrée(1)	C 16	2 / 2		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Décrochage(1)	C 16	2 / 2		1,5 , Cu , 1NT	20				5
..PC frigo(1)	C 16	2 / 2		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Pompe(1)	D 20	3 / 3	10	2,5 , Cu , 3T	20				
..Brosse VL(1)	C 20	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Chien électrique(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Départs éclairages(2)	C 10	2 / 2		1,5 , Cu , 1NT	20				
Coffret racleur : Ik3max = 3.0 kA									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 19/34

rapport n° : 18700764/1.1.1.R

en date du 09/05/2023

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
..Interrupteur général(1)	ID 25	4 / 0		3N	CI				
..DM(3)	DM 1.7	3 / 3	100	2,5 , Cu , 3T	20				
Hangar traite > Local cuve									
Coffret : Ik3max = 3.0 kA									11 / 12
..Interrupteur général(1)	C 63	4 / 4	10	10 , Cu , 3NT	20	1			
..Non repéré(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	CI				
Hangar traite > Local cuve > Local technique									
Coffret machine : Ik3max = 3.0 kA									15
..Interrupteur général(1)	ID 40	4 / 0		3N	CI				
..F1(1)	gG 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Non repéré(1)	DM 16	3 / 3	5	4 , Cu , 3T	20				
..F3(1)	gG 10	2 / 1		1,5 , Cu , 1NT	20				16
Maison									
Coffret général : Ik3max = 3.0 kA									
..Disjoncteur de branchement(1)	BR 60	4 / 3	4,5	16 , Cu , 3N	20				
Coffret général : Ik3max = 3.0 kA									
..Poulailier(1)	D 63	4 / 4	10	16 3N	60				
..Machine à traire(1)	D 63	4 / 4	10	10 3N	60				
..Atelier(1)	I 63	4 / 0		IND 3N	20				
Poulailier									
Armoire poulailier :									

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

(3) : « f » signale que le pouvoir de coupure du disjoncteur a été obtenu par filiation.

(4) : Le premier chiffre est le seuil de réglage de la protection surcharge, l'éventuel second chiffre est le seuil de réglage de la protection maximale contre les courts-circuits.

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Megger MFT 1835**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Megger MFT 1835**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Megger MFT 1835**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
FERME GAEC CORRIER(1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)						
<u>hangar avec atelier</u>						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	IND	RB	14	B		
<u>Hangar traite</u>						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	IND	RB	4	B		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
FERME GAEC CORRIER(1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)					
<u>hangar avec atelier > Atelier</u>					
Coffret Atelier					
Interrupteur général	30		1		
<u>hangar avec atelier > Côté veaux > Local technique</u>					
Coffret local technique					
Interrupteur général	30		1		
<u>Hangar traite</u>					
Armoire du bâtiment traite					
Interrupteur général	30		1		
Coffret racleur					
Interrupteur général	30		1		
<u>Hangar traite > Local cuve</u>					
Coffret					
Interrupteur général	30				
<u>Hangar traite > Local cuve > Local technique</u>					
Coffret machine					
Interrupteur général	30		1		
<u>Maison</u>					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 22/34

rapport n° : 18700764/1.1.1.R

en date du 09/05/2023

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Coffret général					
<i>Disjoncteur de branchement</i>	500				

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
FERME GAEC CORRIER(1 chemin des Meurets / 02260 La Flamengrie)												
<u>Double hangar vert en bout de rue</u>												
Point lumineux				0/4							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Point lumineux étanche				0/10							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Prise de courant			0/2								Non vérifiable : Inaccessible	
Coffret électrique						1					Non vérifiable : Inaccessible	
<u>hangar vert à côté du hangar traite</u>												3
Point lumineux étanche				0/6							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	4
Prise de courant			3/3									
Brosse pour vache						1						
Coffret commande						1					Non vérifiable : Inaccessible	
<u>hangar vert à côté du hangar traite > Extérieur</u>												
Moteur racleur						3						
<u>Hangar traite</u>												
Point lumineux coté traite				0/10							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage	7
Prise de courant			1/1									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Lève vache						1						
Brosse pour vache						1						
Point lumineux étanche				0/15							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Moteur racleur						1						
Coffret électrique						1					Non vérifiable : Inaccessible	
System de guidage pour ramener les vaches							1				Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Suppresseur						1						
Moteur de vidange de canalisation de lait						1						
Hangar traite > Local cuve												10
Prise de courant			7/7									
Coffret deux prises de courant						1					Non vérifiable : Prise triphasée non raccordée	
Point lumineux				0/2							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Mélangeur sur cuve						1					Non vérifiable : Inaccessible	
Réfrigérateur					1							
Chauffe eau						1						
Pompe						1						
Hangar traite > Local cuve > Local technique												14 / 13
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				0/2							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage	
Coffret électrique entrée						1					Non vérifiable : Inaccessible	
Prise de courant			3/3									17

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Boumatic							1					
Coffret commande						1						
Compresseur		DM 14(A)				1						
Hangar traite > Extérieur												18
Moteur silo						2					Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Point lumineux				0/2							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Unité extérieur pour la cuve réfrigérée						2						
hangar avec atelier > Côté veaux												
Point lumineux étanche				0/5							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	19
Prise de courant avec coffret bleu au dessus			0/1								Non vérifiable : Inaccessible	
Prise de courant			1/1									
hangar avec atelier > Côté veaux > Local technique												
Point lumineux étanche				0/1							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage	
Prise de courant			3/3									
Coffret électrique						1					Classe II	
Machine GEA							1				CE	21
hangar avec atelier > Atelier												23
Point lumineux				0/2							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Coffret André Charon						1					Non vérifiable : Accès encombré	
Point lumineux étanche				0/3							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage	
Prise de courant			10/10									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Prise de courant de l'entrée côté vœux			0/2								Non vérifiable : Hors tension	
Perceuse à colonne						1					Non vérifiable : Hors service	
Scie circulaire					1						CE	
Touret à meuler					1							
Chargeur Makita					1						Classe II CE	
Chargeur batterie					1						CE	
Disqueuse Hitachi					1						Classe II CE	26
Poste à souder Ceval France					1						CE	
Disqueuse Hitachi					2						Classe II CE	
Pompe à gazole					1							
Porte électrique						1						
hangar avec atelier > Garage												28 / 29
Point lumineux				0/1							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	
Coffret inverseur		B 80(A)				1						30
hangar avec atelier > Extérieur												
Point lumineux				0/6							Non vérifiable : Inaccessible en l'absence de moyens mis à notre disposition	

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est défectueuse.

(2) Pour les points lumineux de classe II ou de classe III, est seulement indiqué le nombre d'appareils existants.

Continuité des circuits de protection entre les niveaux de distribution

Désignation	R.max 2 Ohms	Justifications	N° d'obs (*)
FERME GAEC CORRIER			
Coffret Atelier- Coffret général		Vérification visuelle	
Armoire du bâtiment traite- Coffret général		Vérification visuelle	
Coffret racleur- Armoire du bâtiment		Vérification visuelle	
Coffret- Coffret général		Vérification visuelle	
Coffret machine- Armoire du bâtiment traite	Bonne		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 26/34

rapport n° : 18700764/1.1.1.R

en date du 09/05/2023

Résultats des mesures et essais

Désignation	R.max 2 Ohms	Justifications	N° d'obs (*)
-------------	--------------	----------------	-----------------

(1) L'indication « B » indique que la continuité entre les niveaux est bonne.
L'indication « M » indique que la continuité entre les niveaux est mauvaise.

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exigües	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	SO	
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	NC	26
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX SOUDAGES ELECTRIQUES					
CDT R.4226-11	Prescriptions spécifiques aux matériels tenus à la main	A.19/12/2011 art 3		C	
CDT R.4226-11	Prescriptions pour la prévention des risques électriques de contact direct	A.19/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-11	Travaux effectués à l'intérieur d'une enceinte conductrice exigüe	A.19/12/2011 art 4		SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Ventilation local de charge batteries		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Indice de protection IP5X		NF C 15-100 Art. 424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des câbles souples		NF C 15-100 Art. 424.14	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Ligne aérienne desservant les emplacements BE3		NF C 15-100 Art. 424.6	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	C	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	NC	22 / 3
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	

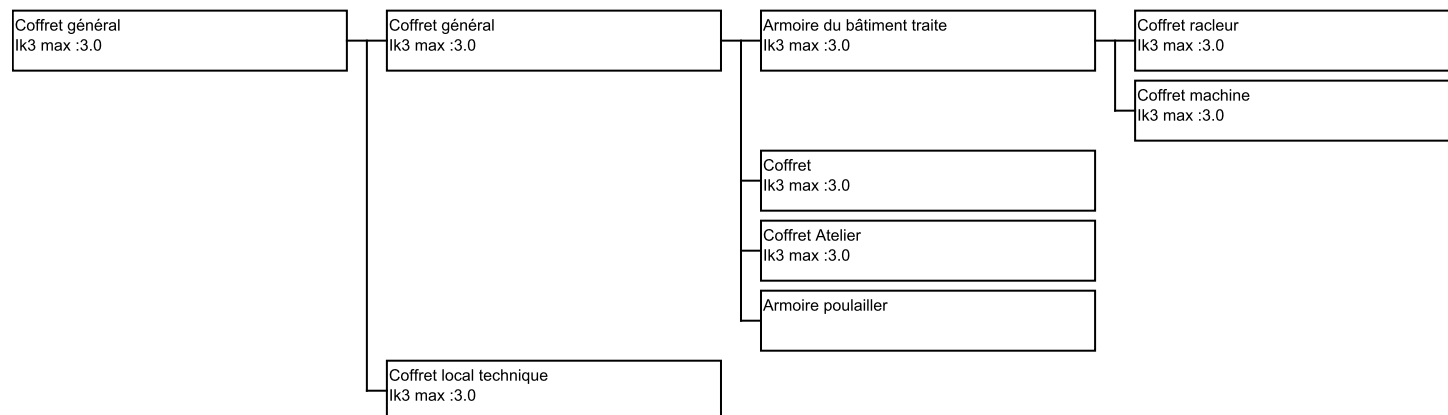
Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manoeuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	SO	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	NC	6 / 27 / 8 / 9 / 14
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	NC	16
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de liaison équipotentielle		NF C 15-100 Art. 544	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation en schéma IT		NF C 15-100 Art. 411.6	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée dans ensembles d'appareillage		NF C 15-100 Art. 558	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	NC	12 / 21
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	NC	18 / 13 / 10 / 29
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement dans local de service électrique		NF C 15-100 Art. 781	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection complémentaire contre les contacts directs des cordons chauffants		NF C 15-100 Art. 559.5	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	SO	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	SO	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	SO	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	SO	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement groupe électrogène		NF C 15-100 Art. 551	C	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	NC	5
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	NC	20 / 11 / 24 / 15
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	NC	1
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	NC	2
CDT R.4226-5-	Maintien en état de conformité des installations électriques.		NF C 15-100	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
R.4226-7	Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		Art. 512.2-522		
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	NC	23 / 28
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des luminaires		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	NC	17
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	NC	25 / 30 / 7 / 4 / 19
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	C	
CDT R.4226-5- R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

FERME GAEC CORRIER



Information complémentaire à l'attention du client

FERME GAEC CORRIER

1 chemin des Meurets > 02260 La Flamengrie

Local : **Ensemble de l'établissement**

Examen des boîtes de dérivations non réalisable faute de moyen d'accès sécurisé.

hangar avec atelier > Garage

Source BT : **Groupe électrogène**

Nous fournir le schéma de mise à la terre du groupe électrogène.